Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFÈTE DE LA LOIRE-ATLANTIQUE

SOUS-PREFECTURE DE CHATEAUBRIANT - ANCENIS
Pôle cabinet-sécurité et citoyenneté - Section citoyenneté
14, rue des Vauzelles - BP 199 - 44146 CHATEAUBRIANT Cedex
Affaire suivie par Véronique GUILLET
Tél : 02 40 81 50 16
Mèl : sp-saint-nazaire-associations@loire-atlantique.gouv.fr

Le numéro W443003692 est à rappeler dans toute correspondance

Récépissé de Déclaration de MODIFICATION

de l'association n° W443003692

Ancienne référence de l'association : 0443009105

Vu la loi du 1er Juillet 1901 relative au contrat d'association ;
Vu le décret du 16 Août 1901 portant règlement d'administration publique pour l'exécution de la loi précitée ;

Le Sous-Préfet de Châteaubriant-Ancenis,

donne récépissé à **Monsieur le Président**
d'une déclaration en date du : **29 juin 2018**
faisant connaître le(s) changement(s) suivant(s) :

DIRIGEANTS

dans l'association dont le titre est :

PORNICHET BADMINTON CLUB

dont le siège social est situé : Espace Camille Flammarion
7 boulevard de la République
44380 Pornichet

Décision(s) prise(s) le(s) : **05 juin 2018**

Pièces fournies : liste des dirigeants
Procès-verbal

Châteaubriant, le 02 août 2018

Le Sous-Préfet,

Pour le Sous-Préfet
Le Secrétaire-Général

Jérôme HUGAIN

Loi du 1 juillet 1901, article 5 - al 5,6 et 7 - Décret du 16 août 1901, article 3 :
Les associations sont tenues de faire connaître, dans les trois mois, tous les changements survenus dans leur administration ou leur direction, ainsi que toutes les modifications apportées à leurs statuts. Ces modifications et changements ne sont opposables aux tiers qu'à partir du jour où ils auront été déclarés.
Loi du 1 juillet 1901, article 8 - al 1 :
Seront punis d'une amende de 1500 € en première infraction, et, en cas de récidive, ceux qui auront contrevenu aux dispositions de l'article 5.
NOTA :
L'insertion au Journal Officiel des modifications portant sur le titre, l'objet, le siège social d'une association est facultative. Elle ne peut être exigée des tiers car le récépissé délivré par les services préfectoraux fait foi dans tous les cas.

La loi 78-17 du 6 janvier 1978 modifiée relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, s'applique à la déclaration relative à votre association dont les destinataires sont les services préfectoraux et les services de l'Etat concernés. L'article 40 de cette loi vous garantit un droit d'accès et de rectification. Celui-ci peut s'exercer auprès du préfet ou du sous-préfet de l'arrondissement du siège de votre association, pour les données à caractère personnel concernant les personnes physiques déclarées comme étant chargées de sa direction ou de son administration.

Pornichet Badminton Club

Le 26 juin 2018

Election du Bureau du PBC

Procès verbal

Faisant suite à l'assemblée générale du club de badminton de Pornichet du 5 juin 2018 (cf compte-rendu en annexe), c'est tenue le 6 juin 2018 la première réunion du comité directeur du club lors de laquelle la constitution du bureau a été adoptée.

Les 10 membres du comité directeur étaient présents et se sont exprimés lors des votes aux fonctions suivantes :

Président

Se sont présentés comme candidats : Joël COCAUD et Jean-Luc BEAUREPAIRE.

A été élu à bulletin secret à la majorité absolu : Joël COCAUD.

Vice-présidence

S'est présenté comme seul candidat et donc élu : Stéphane TACHON

stephanetachon@gmail.com
31 alle Gille Holiday. 44560 St N
06 63 49 24 44

Trésorier

S'est présenté comme seul candidat et donc élu : Alexandre BUTON

06 22 83 77 17
notusalex@yahoo.fr
32 Av ferdinand de lesseps St N

Secrétaire

S'est présenté comme seul candidat et donc élu : Jean-Luc BEAUREPAIRE

impasse de sport
Pornichet.
06 30 23 75 27
sjl.beaurepaire@orange.fr.

Pornichet le 26 juin 2018

Président

Joël COCAUD

Vice-président

Stéphane TACHON